REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1329

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Jalonnement des sites stratégiques - 1ère tranche - Jalonnement des établissements de santé sur le territoire communautaire - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010

Délibération n° 2010-1329

commission principale :	déplacements et voirie
objet :	**Jalonnement des sites stratégiques - 1ère tranche - Jalonnement des établissements de santé sur le territoire communautaire - Individualisation d'autorisation de programme**
service :	Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté du 15 décembre 2008 a inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements une opération intitulée Jalonnement des sites stratégiques au titre de l'axe : A1 "Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine de Lyon, territoire entrepreneurial et solidaire".

Ce projet d'amélioration du jalonnement des établissements de santé s'inscrit dans le dossier global du jalonnement des pôles stratégiques d'agglomération de la Communauté urbaine de Lyon dont le principal objectif est d'accompagner l'amélioration de l'attractivité de l'agglomération, de renforcer le dynamisme économique et touristique, en signalant mieux les pôles jouant un rôle important *via* leur rayonnement (Eurexpo, Saint Exupery, grandes gares, pôle développement est lyonnais, etc.). Les pôles hospitaliers n'en sont qu'une première phase.

Le rayonnement respectif de ces grands pôles dépasse parfois le périmètre communautaire, par conséquent leur signalisation doit être adaptée. Le nombre conséquent d'établissements hospitaliers de santé publics et privés sur l'ensemble du territoire communautaire et leurs fonctionnements spécifiques respectifs (urgences, recherche/enseignement, spécialité médicale, gériatrie, centre de santé, cliniques) font des hôpitaux de l'agglomération lyonnaise un domaine complexe à signaler. Leur restructuration récente (regroupements, fermetures, changements de spécificité, nouveaux noms) n'a jamais fait l'objet d'un examen global.

Les objectifs de cet aménagement sont :

- recenser et vérifier les fonctions des établissements,
- permettre ainsi aux usagers de mieux identifier les établissements qui assurent des services d'urgences,
- permettre de mieux identifier les hôpitaux du secteur public des établissements du secteur privé afin de les aider dans leur choix,
- valider les appellations des pôles, leur rayonnement, notamment à partir des Voies Rapides Urbaines (VRU) de l'agglomération lyonnaise,
- rendre homogène l'information donnée aux usagers sur tout le territoire et la rationaliser.

Les études sont planifiées aux 2° et 3° trimestres 2010.

Les travaux sont planifiés au 4° trimestre 2010 et au 1er semestre 2011.

Ces prestations seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de la direction de la voirie de la Communauté urbaine de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le Jalonnement des sites stratégiques - 1ère tranche : Jalonnement des établissements de santé sur le territoire communautaire.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine de Lyon sur l'opération n° 2131, pour un montant de 600 000 € en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine de Lyon, répartie selon l'échéancier suivant :

- 450 000 € en 2010,

- 150 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.